

ESSONNE

GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE

N° d'ordre :
2023-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

OBJET

Acquisition Ilot H7.2 ZAC
Corbeville – Orsay

Séance du 30 Juin 2023

.....*

Présidente : **Madame GELOT**

Maire de la Ville de Longjumeau

Membres présents ayant voix délibérative

Madame Sandrine GELOT, maire de la commune de Longjumeau, Présidente du Conseil de Surveillance,
Madame Lucie SELLEM, représentante de l'EPCIC de la communauté d'agglomérations Paris Saclay,
Monsieur Michel BOURNAT, représentant du Conseil Départemental de l'Essonne,
Monsieur le Docteur Fouad DAOUDI, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement,
Monsieur Philippe LARQUIER, représentant du personnel désigné par les organisations syndicales,
Monsieur Guy MALHERBE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Essonne,
Monsieur André GOHET, représentant des usagers désigné par le Préfet de l'Essonne,
Madame Christiane LOOTENS, représentante des usagers désigné par le Préfet de l'Essonne.

Membres présents ayant voix consultative

Madame Marie-Pascale DELAPORTE, représentante de la délégation départementale de l'Essonne de l'ARS IDF,
Madame Clémence LEMARREC, représentante de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne,

Membres présents invités permanents

Madame Ghislaine ALIZADEH, responsable de la Trésorerie de Longjumeau.

Etaient excusés

Monsieur David ROS, maire de la commune d'Orsay, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Grégory de LASTEYRIE, représentant de l'EPCIC de la communauté d'agglomérations Paris Saclay,
Madame Valérie TAGUEL, représentante de la CSIRMT,
Monsieur Stéphane BAZILE, personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
Monsieur le Docteur Bruno FAGGIANELLI, président de la Commission Médicale d'Etablissement,
Monsieur le Docteur Alain HAUTEFEUILLE, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement,
Madame Nathalie LE MENE, représentante du personnel désigné par les organisations syndicales,
Monsieur Serge BELLAICHE, masseur-Kinésithérapeute à Massy.
Monsieur le Docteur Jean-Philippe PALLISER, Président du Comité d'éthique du Groupe Hospitalier Nord Essonne.

Assistent également à la séance

Monsieur Cédric LUSSIEZ, Directeur du GHNE,
Madame Juliette BESSE, Secrétaire Générale et Directrice des relations avec la patientèle,
Madame Marguerite PONCE, Coordonnatrice générale des Soins,
Monsieur Pierre KOUAM, Directeur du Patrimoine et du Biomédical,
Madame Sandrine EL OUAZZI, secrétaire de séance.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE du Groupe Hospitalier Nord Essonne, au cours de sa séance ordinaire du 30 juin 2023,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2141-2 et L3112-41,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 et L.4168-2,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 6143-1 à L 6143-7 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions du Conseil de surveillance et du Directoire,

Vu l'arrêté n° ARS 91/2023/OS-1 du 2 janvier 2023 fixant la composition du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision ARS n° 17-1242 du 29 août 2017 portant fusion par absorption du Centre Hospitalier d'Orsay par le Centre Hospitalier des Deux Vallées, nouvellement nommé Groupe Hospitalier Nord Essonne, au 1er janvier 2018,

Vu la concertation du Directoire en date du 26 juin 2023,

Vu le projet du 21 juin 2021 du plan de cession de l'Ilot H7.2 de la ZAC de Corbeville, commune d'Orsay, figurant en annexe,

Compte tenu du vote auquel il a été procédé en séance,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser le Directeur du GHNE à signer les actes constitutifs de l'acquisition du bien suivant, pour un montant de 409 450 € HT (prix du terrain de 150 € HT, valeur indexée à l'indice ICC T1 2019) :

- Ilot H7.2 d'une surface de 2271 m2 au sein de la ZAC de Corbeville

Article 2 :

Le terrain ainsi acquis permet la construction d'un parking silo d'environ 233 places pour le fonctionnement du nouvel hôpital Paris Saclay.

Article 3 :

La présente délibération est transmise à Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 30 juin 2023.

Pour extrait certifié conforme du registre des Délibération.

La Présidente du Conseil de surveillance,



Sandrine GELLOT,
Maire de la Ville de Longjumeau